



Dégâts causés par un chat sur le moteur d'une voiture

Par **mamanpoule**, le **09/01/2016** à **15:39**

Bonjour,

Mon fils nourrit et s'occupe d'un chat sans en être le propriétaire légal, lors de son absence de ce dernier pendant 10 jours. Il a confié le chat à un ami, celui-ci l'a laissé s'échapper, le chat a été retrouvé dans le moteur d'une voiture d'un autre voisin. Ce voisin a mis la voiture en marche et, comme chat était dedans, le moteur est foutu. Leur assurance ne veut rien prendre en compte.

En rentrant de vacances, mon fils a cherché le chat comme parti depuis deux jours de chez la personne qui le gardait. Maintenant, les voisins disent que ce chat est responsable des dégâts du moteur. Comme ils ont vu mon fils qui le cherchait, ils veulent lui faire prendre en charge les dégâts de la voiture. Ils veulent que mon fils fassent jouer son assurance responsabilité. Ce n'est pas parce qu'il le nourrit qu'il en est, lui, propriétaire.

Que faire ? Les personnes attendent sa visite. Mon fils n'a pas l'intention de prendre ces dégâts à son compte étant absent pendant cette période.

Merci de votre réponse rapide.

Par **amajuris**, le **09/01/2016** à **17:06**

bonjour,
tous les chats n'ont pas de propriétaires légaux.
mais on peut considérer que votre fils nourrissant un chat, s'en occupant, le confiant à un ami quand il s'absente, peut être considéré comme le gardien donc le responsable de ce chat.
votre fils ayant transmis la garde à un ami, la responsabilité de cet ami pourrait être également engagée.
salutations

Par **Lag0**, le **09/01/2016** à **17:45**

Bonjour,
En suivant le raisonnement d'amatjuris, le responsable ne serait pas le fils, mais l'ami à qui il avait confié ce chat, puisque c'était lui le gardien de l'animal à ce moment précis.

Par **mamanpoule**, le **09/01/2016** à **18:52**

bonjour
es ce que les voisins peuvent déposer une plainte contre mon fils ou son ami qui devait nourrir le chat pendant son absence, les dégâts sont importants du fait que la personne à mis le moteur en marche , mais qui prouvent que la voiture n'avait pas de problèmes avant et que cela sert de prétexte a faire réparer la voiture aux frais d une assurance puisque la leur ne jouera pas

Par **Lag0**, le **09/01/2016** à **19:00**

Il est étonnant que le simple fait de démarrer avec un chat dans le moteur ait causé de tels dégâts...

Par **morobar**, le **09/01/2016** à **19:07**

Peut-être une rupture de la courroie de distribution et/ou de la pompe à eau.
Sur un moteur diesel c'est irrémédiable.
Un petit animal de compagnie est en général couvert par l'assurance MRH sans déclaration spécifique.

Par **BrunoDeprais**, le **23/06/2019** à **10:43**

Bonjour

Si responsabilité il y a, c'est celle de "l'utilisateur" au moment des faits, donc l'ami.

On ne peut pas écarter une tentative d'escroquerie de la part du propriétaire de la voiture.

Qu'il commne par prouver ses affirmations.